

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DE LA COTE D’OR

**ARRONDISSEMENT DE BEAUNE**

CANTON DE NUITS ST GEORGES

**MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY**

**AVIS MUNICIPAL – JUILLET 2024**

LOTISSEMENTS : REGLES DE BONNE CONDUITE

Régulièrement, la mairie reçoit des plaintes concernant le comportement des enfants dans les lotissements et celui des conducteurs qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

En effet, certains enfants utilisent trop souvent la route comme terrain de jeu.

Il est important de rappeler que les chaussées sont destinées aux véhicules roulants, les trottoirs et les aires de jeux appartiennent aux piétons et bien évidemment aux enfants.

Les parents ont OBLIGATION de veiller à la sécurité de leurs enfants.

En cas de dégradation, il en va de la responsabilité des parents.

Nous rappelons aux conducteurs de bien respecter le code de la route et tout particulièrement les limitations de vitesse.

Une image contenant dessin humoristique, Animation, Dessin animé

Description générée automatiquement

Les enfants sont tout particulièrement vulnérables du fait de leur petite taille, de leurs comportements souvent imprévisibles et de leur incapacité à évaluer les dangers.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 août au 6 septembre 2024.

En cas d’urgence, il vous est possible de contacter Monsieur le Maire et ses adjoints.

L’adresse mail de la mairie a été modifiée, voici la nouvelle :

[mairie@noiron-sous-gevrey.fr](mailto:mairie@noiron-sous-gevrey.fr)

PENSONS A NOS VOISINS

En cette période estivale, pensons à nos voisins en essayant de respecter le bien-être de chacun. En cas de problème, communiquez et si aucune entente n’est possible, vous pouvez contacter le médiateur de notre secteur :

Monsieur Pierre CHOLLET

Tel : 07 70 77 70 05

Mail : [pierre.chollet@conciliateurdejustice.fr](mailto:pierre.chollet@conciliateurdejustice.fr)

Nous vous rappelons les règlementations horaires pour faire du bruit, des travaux : pour les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8H30 à 12H et de 14H à 19H, le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H, les dimanches et les jours fériés de 10H à 12H.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL / SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

L’intégralité du procès-verbal est à retrouver sur le site de la mairie

**1 - Aménagement du rond-point Route de Dijon**

A la suite des discussions de la commission – Développement du village – il a été décidé de prévoir un aménagement du rond-point sur la RD 996 et pour ce faire, Monsieur le Maire propose les devis suivants :

* SIGNAUX GIROD pour un montant H.T de 5 643.64 € soit 6 772.37 € TTC
* SIGNATURE pour un montant H.T de 5881.90 € soit 7 058.28TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité**, **DECIDE** de retenir le devis de SIGNATURE pour un montant H.T de 5881.90 € soit 7058.28 € TTC. Le Conseil Municipal fait le choix du devis SIGNATURE qui propose un meilleur suivi et un bon service après-vente.

**2 - Création d’un poste saisonnier d’adjoint technique**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’il serait bien de compenser une partie des congés d’été des agents titulaires par un emploi de saisonnier. Il propose de créer un poste saisonnier du 1er au 30 Août 2024 à raison de 20 heures hebdomadaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité ADOPTE** la création de ce poste saisonnier pour la période du 1er au 30 Août 2024 à raison de 20 heures hebdomadaires.

**3 - Questions diverses**

* Le SICECO nous propose de passer en LED un certain nombre de lampadaires.

Seules les ampoules seront remplacées pour 48 lampadaires.

Pour les suivants, la tête devra être changée.

* Les jeux du lotissement de la Gobine sont dans un très mauvais état.

Il est envisagé de les remplacer dans le même style.

* Les personnes intéressées par les affouages peuvent s’inscrire en mairie jusqu’au 15 SEPTEMBRE.

TOUTE L’EQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UN BEL ETE

Une image contenant affiche, graphisme, texte, dessin humoristique

Description générée automatiquement